

ÉNONCÉ DES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Les parties intéressées de CBDC Northumberland Inc. comprennent :

- Le grand public
- La communauté locale desservie par CBDC Northumberland Inc. étant :

RÉGION DE SERVICE DÉFINIE

- a) La Corporation œuvrera selon son mandat dans les limites du comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick (c.-à-d. la région de service définie), ci-après dénommé le « comté », exception faite de la Paroisse de Rogersville, mais comprenant la partie du comté de York située dans la circonscription électorale de Miramichi-Sud-Ouest-Baie-du-Vin.
- b) À moins que la Corporation n'en décide autrement, les activités de la Corporation seront coordonnées à partir de ses bureaux situés dans la Ville de Miramichi, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick;
- c) La région de service définie telle que déterminée dans l'article 2(a) se divisera en trois secteurs tels qu'identifiés sur la Carte des circonscriptions électorales provinciales de 2014 et décrites ci-après :

Secteur 9 - Circonscription électorale provinciale de Baie-de-Miramichi-Neguac;

Secteur 10 - Circonscription électorale provinciale de Miramichi;

Secteur 11 - Circonscription électorale provinciale de Miramichi-Sud-Ouest-Baie-du-Vin exception faite de la Paroisse de Rogersville, mais inclut la partie du comté de York qui se trouve dans la circonscription électorale de Miramichi-Sud-Ouest-Baie-du-Vin.

- Clients de CBDC Northumberland Inc.
- Employés de CBDC Northumberland Inc.
- Gouvernement

Le Conseil de direction de CBDC Northumberland Inc. est responsable devant ces parties intéressées. Afin d'être responsables devant les personnes que nous

desservons et afin de nous assurer de la transparence de nos processus de gouvernance, cet énoncé sera rendu public, ce que nous ferons principalement en le publiant sur notre site Web.

En s'acquittant de son rôle et de ses responsabilités, le Conseil de direction de CBDC Northumberland Inc. respectera les valeurs suivantes :

- Responsabilité
- Transparence
- Confidentialité

Responsabilité

Pour CBDC Northumberland Inc., responsabilité signifie :

- Être ouvert, juste et consulter au moment de prendre des décisions
- Assumer la responsabilité de ses actions et comportements
- Communiquer et faire rapport aux parties intéressées

Pour prouver sa responsabilité, le Conseil de direction de CBDC Northumberland Inc. :

1. Publiera tous les ans les noms et responsabilités des membres du Conseil de direction, de ses agents et gérant/directeur général dans son rapport annuel. On n'y inclura pas de renseignement personnel, mais les parties intéressées pourront communiquer avec le Conseil de direction par l'entremise du Secrétaire du Conseil.
2. Recratera les membres du Conseil de direction conformément à sa Politique de recrutement du Conseil et à sa Politique concernant la nomination et la sélection des membres et leur reconduction, politiques qui seront rendues publiques.
3. Dirigera CBDC Northumberland Inc. conformément à ses règlements administratifs, politiques de gouvernance et toute autre loi pertinente.
4. Agira toujours, en tant que conseil et individuellement, dans le meilleur des intérêts de CBDC Northumberland Inc. et ce, de bonne foi et honnêtement, tenant compte des parties intéressées.
5. Fixera des objectifs que CBDC Northumberland Inc. sera en mesure d'atteindre, les rendra publics et déposera un rapport sur leurs atteintes annuellement.
6. Recratera, choisira et évaluera le directeur général de CBDC Northumberland Inc.
7. Évaluera le rendement individuel et collectif des membres du Conseil de direction.
8. Développera un plan stratégique et un plan d'entreprise annuel; incorporera les objectifs du plan d'entreprise.

Transparence

Pour CBDC Northumberland Inc., transparence signifie :

- S'assurer que les parties intéressées peuvent facilement avoir accès aux renseignements qui concernent CBDC Northumberland Inc. y compris les résultats fonctionnels et la performance opérationnelle.
- Fournir aux parties intéressées un mécanisme de communication avec le Conseil de direction, y compris un processus de plaintes et de résolution de conflits qui sera rendu public et sera à la disposition des parties intéressées.

Pour prouver sa transparence, le Conseil de direction de CBDC Northumberland Inc. :

1. Fera circuler le rapport annuel auprès des parties intéressées et l'affichera;
2. Invitera les parties intéressées à son assemblée générale annuelle;
3. Fournira aux membres du Conseil de direction de la formation en ce qui concerne notamment les rôles et responsabilités des membres du Conseil et du personnel, le Cadre de gouvernance des conseils d'administration APECA/CBDC et une trousse contenant toutes les politiques de gouvernance importantes de CBDC Northumberland Inc.;
4. S'assurera que toutes les politiques de gouvernance de CBDC Northumberland Inc. sont mises à la disposition des parties intéressées en les publiant sur le site Web de CBDC Northumberland Inc.
5. Annoncera qu'il cherche de nouveaux membres pour son Conseil et dévoilera publiquement leurs noms lorsqu'ils seront choisis.
6. Créera des profils pour les membres du Conseil et les rendra publics.

Confidentialité

Pour CBDC Northumberland Inc., confidentialité signifie :

- Respect des parties intéressées
- Protection de la crédibilité de CBDC Northumberland Inc. auprès des parties intéressées

Pour maintenir la valeur de la confidentialité, CBDC Northumberland Inc. :

1. Établira, mettra en œuvre et respectera une politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels qui assurera la confidentialité, la protection des renseignements personnels et permettra d'éviter les conflits d'intérêts.
2. Exigera des directeurs et employés qu'ils respectent la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

3. Exigera du gérant/directeur général qu'il mette en œuvre des politiques et procédures pour s'assurer la confidentialité et s'assurer que les données fournies à CBDC Northumberland Inc. sont protégées et ne servent qu'aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies.
4. Rendra publique la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

Documents connexes

- Politique de recrutement du Conseil
- Politique concernant la nomination et la sélection des membres et leur reconduction
- Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels
- Politique de résolution des plaintes
- Règlements administratifs
- Politique sur les conflits d'intérêts

Autorisation

Greg McNulty – Agent des politiques

Juin 2014